I^RE LETTRE
A UN AMI,
SUR L'ASSEMBLÉE DES NOTABLES.

Case FRC 7031 #1

Paris, ce 20 janvier 1787.

VOUS me demandez, mon cher Ami, quelle sensation produit ici l'*Assemblée des Notables*? la plus grande, et jamais nouvelle n'excita un intérêt plus vif et plus général. Cette démarche hardie ou désespérée promet de grands événemens; chacun en juge suivant ses passions, son état, son caractère, ses préjugés. Les uns croyent à la réforme, à l'économie, aux projets de justice et de bienfaisance; les autres, persuadés que le Souverain est tout-puissant pour faire le bien, n'y voient que le besoin du moment, la confusion, l'embarras des affaires; plusieurs sont suspendus entre la crainte et l'espérance; tous en attendent avec impatience la suite et le dénouement.

Le Monarque déclare qu'il veut consulter les personnes les plus éclairées du Royaume; il désire leur communiquer « ses vues im» portantes pour le soulagement du peuple, » la réformation de plusieurs abus, et l'ordre

» de ses finances ». Mais quelles sont ces vues ? quels sont les points particuliers qui seront discutés dans l'Assemblée ? C'est ce qu'on ignore : on varie, on veut pénétrer les intentions du Ministère, on cherche à deviner, les têtes fermentent : Jamais rien en effet ne fut plus propre à alimenter la curiosité publique ; et, jusqu'au 29, on va s'épuiser en conjectures, en raisonnemens, en projets, en plaisanteries, bonnes ou mauvaises ; car il faut toujours plaisanter, quoique rien ne soit assurément moins plaisant qu'une telle Assemblée, et que les objets importans qu'on y doit discuter. Cependant les têtes exaltées s'échauffent ; les enthousiastes crient, les esprits timides craignent, les bons patriotes espèrent, les politiques raisonnent, et les agioteurs travaillent. Mais comme l'imagination va toujours au delà de la réalité, il n'y a pas d'idées folles qui ne trouvent quelque créance .... Les femmes mal partagées se persuadent déjà qu'elles n'ont qu'à demander le divorce ; les religieuses, des maris ; les prêtres, des femmes ; les moines, des pensions et leur liberté. C'est ainsi que la vivacité françoise, lorsqu'une fois elle est mise en mouvement, ne connoît plus ni mesure, ni limites. Les Sages, ceux qui sont accoutumés à réfléchir, à approfondir les choses,

THE NEWBERRY LIBRARY

ne vont pas si vite ; ils suspendent leur jugement, et attendent l'événement en silence.

Les petits esprits, qui s'arrêtent aux petites choses et aiment sur-tout les formes, n'ont pas trouvé qu'il y eût assez de dignité dans la maniere d'annoncer à la Nation une nouvelle aussi importante ; ils auroient voulu qu'on se fût servi d'une autre voie que celle du *Journal* et des *Petites Affiches*. On a critiqué une expression échappée dans cette annonce : « Le Roi *a daigné* consulter la » nation ». C'est s'arrêter aux mots ; et quand il s'agit d'un grand et sublime tableau, c'est s'amuser à critiquer la bordure. Mais on n'a point approuvé, et avec plus de raison, ce qui a été dit ministériellement des prétendues Assemblées des Notables sous Charlemagne : ce seroit annoncer peu de connoissance de notre histoire et de notre droit public, de s'y méprendre ; ou peu de bonne foi, de vouloir donner le change. Les gens instruits savent à quoi s'en tenir ; ils n'ignorent pas que cette Assemblée est de la nature de celles qui, dans les anciens historiens, est appelée CRUE DU CONSEIL DU ROY, et dont les résolutions, pour avoir force de loi, ont besoin de la sanction du Monarque ou de celle de la Nation. Dans le fond, le nom ne fait rien à l'affaire, pourvu que le bien se fasse ; et c'est le vœu général.

Au reste, la confiance est entiere dans la probité reconnue du Roi, dans son amour pour l'ordre et pour l'économie. Mais les frondeurs, ceux qui s'empressent de jeter l'alarme, affectent de se défier des dispositions du Ministre ; ils lui supposent des vues, des desseins : on craint jusqu'à son esprit, ses séductions, son adresse . . . . Sous son prédécesseur, une telle nouvelle eût été reçue avec acclamation, eût jeté la Nation entière dans l'ivresse et dans l'enthousiasme ; tant on étoit convaincu de la pureté de ses intentions et de la sagesse de ses vues ! . . . . Pourquoi ne pas croire qu'une noble émulation et l'amour de la gloire puissent enflammer son successeur, quand la Politique suffiroit pour le porter à marcher sur ses traces ? Pourquoi tant d'interprétations sinistres ? .... L'événement seul peut nous apprendre quels sont les vrais motifs qui, dans ce moment, ont déterminé à recourir à un moyen aussi imprévu et aussi extraordinaire.

En attendant, on se hâte de s'instruire ; on fait des recherches sur la nature, la forme et l'objet de ces Assemblées ; on se rappelle qu'elles n'ont jamais été convoquées que dans des momens de crise, dans des situations difficiles ; et l'on ne peut se dissimuler qu'elles n'ont jamais produit aucun bien réel : peut-être est-ce la faute des temps. Tout le monde

sait par cœur et répete la harangue de Henri IV en pareille occasion ; c'est la plus belle qui soit jamais sortie de la bouche d'un Souverain. On désire que l'ombre de ce grand homme et de ce bon Roi plane sur son petit-fils pendant l'Assemblée ; qu'il soit environné de ses vertus, de son génie, de ses grandes vues politiques, et de ses vues paternelles pour le bonheur de ses Peuples, et sur-tout qu'il retrouve son fidèle Sully.

La derniere de ces Assemblées est celle qui fut proposée par l'adroit Richelieu, et personne n'ignore quelle en fut l'issue ; il n'en est résulté que quelques longues et insidieuses harangues qu'on vient de réimprimer, *le Code Michau*, dont on s'est moqué, un lit de justice, quelques ennemis de moins à Richelieu, et quelques impôts de plus.

Celle-ci s'ouvrira sans doute sous de meilleurs auspices ; c'est la premiere qui se tienne en pleine paix : il y avoit plus de 150 ans que la France n'avoit été frappée d'un tel spectacle. Le souvenir des maux passés, une fausse inquiétude en avoient éloigné jusqu'à l'idée : mais aujourd'hui on voit avec plaisir un jeune Roi, qui n'est point enivré du pouvoir arbitraire, faire un pas vers son peuple ; aller de lui-même au devant de la vérité, et l'inviter à venir s'asseoir sur les marches du

trône; il veut, pour ainsi dire, appeler la Nation entiere à son Conseil; c'est l'agrandir à ses propres yeux : et cette communication intime et directe du Monarque avec ses sujets, sans nul intermédiaire, a je ne sais quoi de touchant dont on ne peut se défendre; il me semble voir un pere qui délibere avec ses enfans des intérêts de toute la famille.

Suivant l'opinion la plus générale, les principaux points sur lesquels le Roi veut consulter ses Peuples, sont : la dette publique, la vente des domaines, l'égalisation des gabelles, le transport des traites aux frontieres du royaume, l'existence civile des Protestans; peut-être un nouvel ordre d'administration, la réforme des lois, mais sur-tout l'état des finances : ce dernier objet est le plus pressant, et celui, sans doute, dont s'occupera d'abord l'Assemblée des Notables.

Quoi qu'il en soit, jamais de plus grands intérêts n'ont été soumis, en France, à la discussion de la Nation; et si ces Assemblées, sous d'autres règnes, n'ont pas produit tout le bien qu'on étoit en droit d'en attendre, ce n'est pas seulement parce qu'elles ont été convoquées dans des temps de troubles, mais c'est qu'alors on ne connoissoit pas les vrais principes du Gouvernement, ou que c'étoit la science d'un très-petit nombre de per-

sonnes. Maintenant que ces principes sont mieux et plus généralement connus, que l'administration ne s'enveloppe plus des ombres du mystère; depuis sur-tout qu'un homme de génie et un homme d'état a fait jaillir un faisceau de lumières au milieu de ces ténebres, et que, son livre à la main, on peut pénétrer dans tous les détours de cet obscur dédale; au moment que tous les bons esprits ont étudié ces matieres autrefois si négligées, et qui n'étoient connues que de ceux qui étoient intéressés à en perpétuer le désordre, c'est une époque favorable pour consulter avec fruit; et tous ceux que la confiance appelle à ce Conseil honorable, préparés d'avance à ces intéressantes discussions, ne trahiront ni cette confiance du Souverain, ni l'espoir de la Nation.

Leur choix même est d'un heureux augure; on en connoît la liste, et les noms les plus respectés s'y trouvent. Je vous envoie cette liste; vous y verrez les *Nivernois*, les *La Rochefoucault*, les *Beauvau*, les *Béthune - Charost*, digne héritier du nom et des vertus du grand Sully, les *d'Harcourt*, les *Croy*, les *Périgord*, *La Fayette*, *Bouillé*, *d'Estaing*, les *Brienne*, les *Dillon*, *Galard*, *la Luzerne*, *d'Ormesson*, *Lamoignon*, &c., &c. : tous hommes dont les lu-

mieres égalent la probité... Point de courtisans, point d'hommes qui n'aient que du crédit ou des charges à la Cour, point de favoris surtout : car il n'en existe point sous ce règne. Mais s'il est encore des ames nobles et pures, des François, de vrais patriotes, c'est sur eux qu'est tombé le choix du Monarque. Enfin ce sont les hommes les plus éclairés et les plus vertueux du Royaume. La Nation elle-même n'auroit pu mieux choisir; et ce discernement est un sûr garant des bonnes intentions du Souverain; enfin les Chefs même du Peuple, les représentans des provinces et des cités y sont également appelés. Si l'on ne vouloit faire le bien, quelle nécessité de rassembler tant d'illustres personnages? et comment oseroit-on leur faire une seule proposition injuste ou insidieuse? Il n'y a qu'un seul homme que je regrette de n'y point voir; je ne vous le nommerai point, et vous le devinerez.

Mais quelle sera la forme de cette Assemblée, et par qui sera-t-elle présidée? comment les Membres donneront-ils leur avis? S'assembleront-ils tous ensemble, ou se partageront-ils en bureaux? sera-ce par divisions ou par têtes qu'on recueillera les voix? tous les objets seront-ils indifféremment soumis à l'examen de tous? Si les affaires qu'on y doit traiter sont de nature à avoir besoin du consentement de la Nation, se flatte-t-on que

ceux-ci puissent y suppléer ; et s'ils ne le peuvent pas, quelle sanction légale pourront avoir leurs résolutions? enfin seront-ils circonscrits dans le cercle qu'on voudra leur tracer, ou pourront-ils délibérer et dire librement leur avis sur tous les objets d'utilité publique ? Quant à ce dernier point, sans doute qu'une entiere liberté de suffrages et d'opinions régnera dans cette Assemblée ; l'influence de l'autorité ne s'y fera point sentir. On n'auroit point voulu réunir tant dillustres Citoyens, pour les réduire au rôle de muets approbateurs et de personnages de théâtre. Dans celle même qui fut convoquée par le despote Richelieu, tous les Membres pouvoient proposer tout ce qu'ils croyoient honorable à l'Etat et utile au bien public : dans celle-ci sans doute, et à plus forte raison, les bons patriotes ne seront pas privés de ce droit ; ils pourront élever la voix en faveur de la classe oubliée du Peuple ; ils seront pénétrés de l'auguste fonction à laquelle les associe le Souverain. Appelés pour plaider devant lui la cause de l'humanité, de la justice et de la Patrie, quelle plus belle matiere pour enflammer le zele et l'éloquence d'un Citoyen, pour élever son ame, pour développer de grands et sublimes talens ! et quel plus bel usage à faire de ces talens, que d'être les or-

ganes et les interprètes de la Nation, de porter ses vœux, ses droits, et ses gémissemens jusqu'aux oreilles du Souverain, et de faire entendre l'incorruptible vérité jusques sur les marches du trône. Ils ne trahiront point de si chers intérêts ; leurs voix respectueuses, mais libres, ne se laisseront point enchaîner par de petites considérations et des vues personnelles ; et la Nation, qui a en quelque sorte ratifié le choix du Souverain, ne sera point trompée dans ses espérances : Ils peseront, dans une juste balance, les besoins de l'Etat et la misere des Peuples ; et le premier mot qui sera prononcé, celui sans doute qui retentira le plus souvent dans cette Asssemblée de vrais Citoyens, sera celui D'ÉCONOMIE : ce mot sera gravé sur la porte de ce Conseil auguste, ainsi qu'il l'est au fond du cœur du Monarque ; c'est la Divinité tutélaire que nous devons tous invoquer, et il n'y a qu'elle aujourd'hui qui puisse guérir les maux et les plaies de la Patrie.

Enfin on espere beaucoup du concours de tant d'hommes illustres ; les Princes, qui y tiendront le premier rang, mettront leur gloire à concourir aux vues d'économie, de justice et de bienfaisance du Monarque. On compte sur le zele, les lumieres et la tolérance des Evêques, l'un des Corps les plus instruits de

l'Etat, et que ses libertés mêmes, ses privilèges, ses assemblées ont familiarisé avec les discussions politiques et l'art de la parole. Les Grands, Nobles et riches, si bien traités de la Société, lui rendront en bons offices ce qu'elle leur paye en avantages réels : en protégeant leurs malheureux vassaux, le foible, le Cultivateur, écrasés d'impôts, ils mériteront du moins une fois le titre de Peres des Peuples; les Parlemens, sacrifiant l'esprit de corps au bien public, ne sépareront pas leurs intérêts des intérêts du Peuple, et se convaincront qu'ils ne sont jamais plus grands que quand ils sont les interprètes du vœu général et les organes de la Nation; enfin les Représentans du Peuple, quoiqu'ils ne soient pas choisis par le Peuple même, se souviendront qu'ils sont les Tribuns et les défenseurs naturels de la classe de la Société la plus utile, la plus négligée, et qui a le plus besoin de défenseurs et d'appuis : en un mot, la concorde et l'harmonie régneront entre les différens ordres, tous concourront au même but, tous les intérets particuliers se tairont devant le grand intérêt de l'Etat, ou du moins j'aime à me le persuader ainsi. Puisse une Assemblée si solennelle amener enfin une réforme salutaire dont toute la Nation et ses Chefs eux-mêmes conviennent que nous ayons le plus pressant besoin !

C'est mon espoir, et le vœu de tous les bons Citoyens.....

Je sais qu'on plaisantera d'abord, et l'on doit s'y attendre : il faut toujours que le François commence et finisse par des chansons : on s'est déjà même égayé; mais je ne m'abaisserai point à ramasser ces plattes bouffonneries ; la matiere est trop sérieuse et trop importante. Il y a plus ; malgré la légereté tant reprochée à la Nation, je suis bien eloigné de la croire au fond aussi frivole qu'elle en a l'apparence. Occupez-la de grands intérêts, et vous verrez quel élan elle peut prendre, quel ressort peut lui donner le patriotisme. Croyez, mon cher Ami, que cette Nation si gaie, si spirituelle, si aimable, est susceptible de gravité, de réflexion, de noble enthousiasme, quand on saura l'attacher par des objets importans. Jusqu'ici elle a plaisanté, parce qu'on lui a interdit le raisonnement, parce qu'on ne lui a permis que la plaisanterie, parce qu'on lui a fait un crime de s'instruire et de s'occuper de la chose publique; mais une Nation qui a produit un Montesquieu; au milieu de laquelle un Jean-Jacques a développé les plus grandes vérités morales et politiques qu'on ait jamais enseignées aux humains; où le sage Mably a tracé, d'une main si sûre, les principes des Lois et

des Gouvernemens, et l'alliance éternelle de la politique avec la morale; une Nation qui s'est enflammée d'un si saint enthousiasme, quand un grand Administrateur lui a rendu compte de ses projets de bienfaisance, et qui l'a honoré de tant de regrets, quand, de sa retraite, il a tracé la carriere à ses successeurs; en un mot, une Nation qui a décerné la couronne civique à l'éloquent Orateur qui a si courageusement défendu l'innocence, et au Savant modeste qui vient de nous attendrir sur le sort de l'humanité souffrante; une telle Nation, dis-je, n'est point essentiellement frivole; elle est capable de s'élever aux plus sérieuses comme aux plus sublimes discussions; il ne faut que savoir la manier; il ne faut que connoître, si j'ose ainsi parler, les touches de son extrême sensibilité; il n'y a point de grande idée patriotique qu'on ne puisse lui faire adopter: on y réussira toujours, quand on daignera la compter pour quelque chose dans l'ordre général, la mettre de part dans les projets de bien public, et l'admettre, pour ainsi dire, dans la confidence de ses propres secrets. C'est ce que vient de faire le jeune Monarque, et certainement rien n'est plus propre que cette confiance à donner du ressort au patriotisme, de l'énergie aux ames, et un caractere à la Nation.

Encore une fois, je puis me tromper; mais il me semble qu'on ne peut que bien augurer d'une pareille démarche; et, conjectures pour conjectures, je préfere celles qui sont consolantes. La justice et la probité personnelle du Monarque, les lumieres et la fermeté des Chefs de l'Etat et de l'Eglise, le dévouement et la noble franchise des Magistrats, le courage des Orateurs et des Représentans du Peuple, fondent ma sécurité. Tout concourt à rendre cette Assemblée l'un des événemens les plus intéressans de notre âge, et peut-être de la Monarchie. Les Notables vont prononcer sur les plus grands intérêts de la Patrie; mais eux-mêmes auront pour juges le Public, la Nation entiere, l'Europe, leur siecle, et la postérité.

Je vous embrasse, et suis de tout mon cœur,

LE GALLOPHILE.

P. S. Un bruit se répand, mais je ne puis ni ne veux le croire . . . . . , que les Membres de l'Assemblée seront payés, et qu'on leur donnera 60 liv. et, selon d'autres, 120 liv. par jour : c'est sans doute une calomnie, et les premiers de l'Etat, que l'Etat a déjà si bien traités, et qui, pour la plupart, ne sont riches que de ses bienfaits, ne se loueront pas

comme des mercenaires : j'ai trop bonne opinion d'eux, et il seroit d'un trop mauvais augure, s'il étoit vrai que, dans une Assemblée où il doit être principalement question de réforme et d'économie, on commençât par des largesses si humiliantes et si déplacées. N'y a-t-il donc plus de patriote qui se croie comptable à l'Etat de ses talens, de ses travaux et de sa vie entiere ? Où en sommes-nous, s'il en est un seul qui croie que la Patrie, qui l'a comblé de biens, n'en peut exiger quelques heures, sans le soudoyer ? Tous les talens, toutes les lumieres d'un Citoyen ne sont-ils pas à son pays, quand il en réclame l'usage dans des tems difficiles ? Et s'il se fait payer, alors je ne vois plus en lui qu'un mercenaire. La gloire d'être élu pour défenseur du Peuple, est-elle si peu de chose qu'elle ne puisse compenser quelques poignées d'or arrachées à la nécessité publique ? Si j'avois l'honneur d'être Notable, je serois orgueilleux de ma pauvreté, et rien ne pourroit me forcer à être stipendié ; je craindrois de vendre ma liberté et mon suffrage. Eh ! depuis quand l'honneur ne seroit-il plus l'idole de la Nation ? Non, mon Ami, j'augure trop bien de mes Concitoyens ; les François ne sont pas dégénérés à ce point ; non, je ne leur ferai point l'injure de craindre qu'ils

puissent accepter un salaire. Que les Représentans du Peuple, qui viendront des extrémités de la France, soient défrayés par la République, la chose est trop juste ; autrement ils seroient dans l'impuissance de venir lui prêter leur voix et leur appui : quant aux autres, je ne leur citerai ni les *Fabricius*, ni les *Aristides* ; j'ai la consolation de trouver dans ma Patrie des modeles qui ne seront pas sans imitateurs. . . . . Le premier Garde des Sceaux, *Montholon*, venoit d'être gratifié par François Ier. d'une somme de 200,000 liv., qui vaudroit aujourd'hui plus de deux millions: que fit Montholon, qui n'étoit rien moins que riche ? il donna la somme entiere aux Rochellois, pour faire bâtir dans leur ville un magnifique et spacieux hôpital. Ce vertueux Magistrat fut surnommé l'*Aristide françois*.

Adieu, mon Ami, jusqu'au 29.

FIN.

Case
FRC
7031
no. 2

IIE LETTRE

A UN AMI,

SUR

L'ASSEMBLÉE

DES NOTABLES.

THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

IIe LETTRE
A UN AMI,
SUR L'ASSEMBLÉE DES NOTABLES.

Paris, le 5 février 1787.

MON AMI, l'ouverture de l'Assemblée nationale, qui devoit se faire le 29 du mois dernier, remise depuis au 9 de ce mois, est encore suspendue, et le jour paroît indéterminé. Vous désirez, dites-vous, profiter de cet intervalle pour avoir une idée plus nette et plus précise des anciennes *Assemblées des Notables.* Vous n'êtes pas content de ce qu'on a imprimé sur celle de 1626; vous voudriez que j'entrasse à ce sujet dans quelques détails propres à fixer vos incertitudes : votre amour pour le bien public n'est point effrayé de cette discussion. Ce ne sont ni des frivolités, ni des choses agréables que vous attendez de moi, mais des faits sûrs, et quelques vérités qui peuvent n'être pas inutiles : je vais tâcher de vous satisfaire. Parmi ces Assemblées, je choisirai celle qui fut tenue sous Henri IV, et parce qu'elle fut plus régulière, et parce qu'elle est moins con-

nue, et parce que c'est Henri IV qui l'a convoquée. Tout ce qui porte le nom de ce Prince imprime l'amour, le respect, la reconnoissance, et ne peut être indifférent à un cœur françois. D'ailleurs, un Manuscrit du temps, que le hasard a fait tomber entre mes mains, me met à portée de vous donner quelques éclaircissemens, que vous ne trouveriez ni dans les Historiens de ce grand Roi, ni dans le fatras qu'on vient de compiler, ni dans les Mémoires de la Ligue, ni même dans l'excellent Ouvrage de M. de Forbonnais; et vous pouvez compter sur la fidélité des détails.

Personne n'ignore dans quel abîme de maux quarante années de calamités et de discordes intestines avoient précipité la France. Henri IV étoit victorieux; mais il étoit sans argent et sans moyen d'en avoir : toutes les ressources étoient épuisées, les terres en friches, les Peuples ruinés, les campagnes presque désertes; il y avoit près de trois cents millions de dettes, vingt millions d'arrérages dus sur les tailles, mais qu'on ne pouvoit arracher à la misère publique : la guerre duroit encore; Cambray, Calais et d'autres villes de Picardie venoient d'être prises : Henri IV écrivoit à Sully : « Mon » ami, je suis près de l'ennemi; je n'ai quasi

» pas un cheval sur lequel je puisse combattre, » ni un harnois complet que je puisse endos- » ser; mes chemises sont toutes déchirées, » mes pourpoints troués au coude, ma mar- » mite renversée, &c. » Pour comble de maux, l'ennemi étoit aux portes, et la peste dans Paris. C'est dans cette extrémité que Henri, n'ayant ni le temps ni la tranquillité nécessaires pour assembler les Etats Généraux, prit le parti de convoquer à Rouen une Assemblée des Notables, qui pussent chercher avec lui les moyens de pourvoir aux besoins les plus pressans de l'Etat.

« Il ne voulut nullement imiter les Rois » ses prédécesseurs en la désignation de cer- » tains Députés particuliers à sa fantaisie, pour » en disposer selon icelle, mais en déféra la » nomination à ceux de l'Eglise, de la Noblesse, » et du Peuple » (1).

Cette Assemblée, suivant d'Aubigné, *fut de celles qu'on appelle* DES PETITS ETATS. « Les Rois usent de telle sorte d'Assemblée » quand celle des Etats Généraux leur est lon- » gue, difficile, ou suspecte; les troubles, » qui n'étoient pas encore éteints en France, » ne permettoient pas une plus grande convo-

(1) Mémoires de Sully, in-f°. tom. I. pag. 331.

» cation, et puis les cœurs des Peuples n'étoient
» pas encore assez ployés à l'obéissance (1).

Quelques jours avant l'ouverture des *petits Etats*, un des principaux Membres du Conseil, qu'on soupçonne être *Sancy*, remit au Roi, sur cette Assemblée, un Mémoire dont voici la substance (2).

« C'est une coutume religieusement observée par les Rois de France, dans les affaires importantes et difficiles, de communiquer avec leurs sujets, de prendre leurs avis, d'écouter leurs plaintes, et de réformer les abus qu'ils lui ont révélés : tel a toujours été l'objet des Etats Généraux ».

» Mais, dans ce moment, la situation critique des affaires et le besoin pressant d'y porter remède, la nécessité de soulager au plutôt le Peuple écrasé sous le faix des impôts, ne permettant pas de recourir à ce moyen, on a applaudi à la généreuse résolution de Sa Majesté, de convoquer *les principaux des Provinces*, d'entendre leurs griefs, et de prendre leurs avis sur les remèdes

---

(1) D'Aubigné, Hist. tom. III, liv. IV, ch. 14, pag. 382.

(2) Quand il en sera temps, nous indiquerons le dépôt où est conservé ce Mémoire manuscrit.

prompts et efficaces qu'on pourroit apporter aux maux de l'Etat ».

» Comme cette Assemblée est la première
» de ce règne (1), qu'elle a été vivement dé-
» sirée, et que toute la France a les yeux
» fixés sur elle, il faut faire en sorte qu'elle
» ne se sépare point sans produire quelque
» bon effet: sans doute elle peut encore fermer
» les plaies de l'Etat : mais elle ne peut être
» indifférente ; et si elle ne produisoit pas tout
» le bien qu'on a le droit d'en attendre, par
» cela seul elle feroit un grand mal à la
» France ».

» Le Roi en fera l'ouverture par une courte
» harangue, dont Sa Majesté ne trouvera l'idée
» et les termes même *nulle part aussi bien*
» *qu'en son propre cœur* ».

» Le Chancelier (2) proposera les objets soumis à la discussion de l'Assemblée ».

» On évitera toutes disputes de rang et de préséance, toutes les petites considérations de la vanité devant céder au grand intérêt de l'Etat ».

---

(1) Les alinéa dont toutes les lignes sont marquées par des guillemets, sont ceux où l'on a conservé jusqu'aux expressions mêmes du Mémoire.

(2) *De Chiverny*.

» Le sujet des délibérations de l'Assemblée peut s'envisager sous deux points principaux : 1°. ce que les Membres auront à proposer au Roi pour le bien général du Royaume et le soulagement du Peuple ; 2°. ce qui doit leur être proposé par Sa Majesté pour remédier aux maux présens, et pourvoir aux plus pressans besoins ».

» Quant au premier article, il embrasse tout ce qui intéresse le bien public, la recherche et la révélation des abus, le meilleur ordre des finances, les vues d'économie, les projets d'utilité publique, et en particulier tout ce qui tend à soulager les campagnes et la classe la plus infortunée du Peuple ; les Notables en feront leur cahier particulier qu'ils présenteront au roi à la fin de l'Assemblée ».

» Le second article aura pour objet la défense de l'Etat, la nécessité de repousser l'ennemi, la faute entière de fonds, les moyens d'y suppléer. Cette considération ne souffre point de délai ; et c'est la première dont doive s'occuper l'Assemblée ».

» Si l'on affectoit de douter que la nécessité fût telle qu'on le publie, et de supposer qu'elle n'est qu'un prétexte pour demander de nouvelles impositions, il ne seroit que trop aisé de justifier la pénurie actuelle, et

par les malheurs passés, et par le tableau des calamités dont la plupart des membres ont eux-mêmes été les témoins ».

» Si, d'un autre côté, l'on objectoit que la nécessité des affaires ne provient que de la mauvaise administration des finances, des abus et des désordres qui s'y commettent; on observera que S. M. qui a toujours sacrifié son patrimoine, sa vie et son sang pour ses Peuples, n'est point l'auteur de ces désordres; que c'est l'ouvrage des malheurs passés, et qu'ils sont pour la plupart le fruit des prodigalités inouies et des désordres des derniers règnes ».

» Le Roi veut les réparer; et c'est pour concourir avec lui à ses nobles desseins qu'il a convoqué ses sujets ».

» Pour les mettre à portée de lui donner de meilleurs conseils et d'asseoir un jugement sain et solide sur la situation des affaires, il sera présenté à l'Assemblée un état général de toutes les finances et de toutes les charges du Royaume, afin qu'on puisse voir d'un coup-d'œil ce qui revient net au Roi, et les dépenses qui sont à faire ».

» Il faut que cet état soit si exact, qu'il n'y ait rien d'omis; si clair, que personne ne puisse dire qu'il ne l'a pu com-

prendre ; et si bien justifié, qu'il ne puisse laisser aucun doute sur la véracité des preuves ».

» Cependant, pour prévenir jusqu'aux moindres difficultés, il seroit à propos que, dans chaque chambre, on députât un de ceux du Conseil des Finances, pour répondre à toutes les objections qui pourroient s'élever ».

» Ces préliminaires éclaircis, reste à demander les avis de l'Assemblée sur le remplacement des fonds qui manquent. On proposera divers moyens ».

» Mais comme les Députés pourroient
» peut-être s'excuser sur ce qu'ils n'auroient
» aucune charge de leurs mandataires, ou
» dans la crainte d'être blâmés dans leurs Pro-
» vinces, s'ils étoient auteurs de quelques
» subsides et impositions nouvelles, ou enfin
» sur ce que, n'ayant point la connoissance
» universelle de tout le corps de l'Etat et de
» ses maladies; connoissance absolument né-
» cessaire pour pouvoir donner un bon et
» fidèle conseil dans cette conjoncture; il
» faut que ceux du Conseil du Roi prépa-
» rent d'avance si bien la matière, que les
» propositions qu'ils auront à faire soient si
» bien choisies et tellement digérées, que
» tous les Membres de l'Assemblée puissent

» facilement les comprendre et en saisir l'en-
» semble, afin qu'à leur retour ils puissent
» mieux exposer ces propositions dans leurs
» Provinces et dans leurs Compagnies, en
» faire sentir la justice et la nécessité, calmer
» et rassurer les esprits, et rendre ainsi d'une
» exécution plus facile tout ce qui sera pro-
» posé pour le bien public et le salut de
» l'Etat ».

» L'état général des finances sera compris dans quatre tableaux, sur lesquels on peut déjà donner les approximations suivantes ».

1°. » *Revenus du Roi* : ils peuvent monter à environ neuf millions d'or (1) ».

2°. » *Charges de l'Etat* : les domaines sont entiérement engagées, les Aides aliénées, » &c. »

3°. » *Revenus nets* dans les coffres de Sa Majesté : deux millions trois cent mille écus d'or ».

4°. » *Dépense annuelle*, y compris l'armée, environ huit millions trois cent mille écus ».

» Ainsi, il y a *déficit* de six millions d'or ».

» Cette somme est *effroyable* ; et quoiqu'il

(1) C'est-à-dire d'écus d'or, ou vingt-sept millions de livres. L'*écu d'or au soleil* valoit 60 sous tournois. En 1600, le prix du marc d'argent étoit à 20 liv. 5 sous 4 deniers.

» paroisse presque *incompréhensible* qu'on
» puisse égaler la recette à la dépense, il
» faut cependant tâcher d'y parvenir sans im-
» position nouvelle ni surcharge sur le Peu-
» ple ».

» Il y a deux moyens : diminuer la dépense, et, *par bon ménage*, augmenter la recette ».

» Les dépenses sont de deux sortes :

» Les unes dépendent immédiatement du Roi, comme celles de sa maison, l'épargne, l'armée, &c. ; et Sa Majesté peut les réduire de sa seule volonté ».

» Les autres sont de nécessité, par contrats et obligations, comme les rentes, les gages d'offices, &c., que Sa Majesté ne peut *rédimer que par édits vérifiés* ».

» Toutes ces dépenses cependant peuvent recevoir quelques réductions » :

» Il faut commencer par celle qui est de
» la personne du Roi, c'est-à-dire, celle de
» sa maison, tant pour l'effet que pour l'exem-
» ple ; parce que si le Peuple reconnoît que
» son prince *tient frugalité et ménage* en
» sa propre famille, il croit plus aisément que
» ce qu'il impose est employé pour le bien
» public, et le paye bien volontiers. Par
» exemple, sur les 500 mille écus d'or, à

» quoi se monte la dépense de la maison du » Roi, on peut diminuer 100 mille écus sur » le mauvais ménage qui peut y être, sans » que Sa Majesté en soit moins bien servie; » cette dépense des Rois ses prédécesseurs » n'ayant jamais été plus que de 300 mille » écus ».

» Les autres économies en proportion sur l'épargne, l'armée, la gendarmerie, la dépense des bâtimens, &c ».

» Quant aux rentes constituées, elles montent par an à deux millions 500 mille écus, au principal de 30 millions; on en peut proposer la réduction, l'argent étant en France à un trop haut prix. « C'est une des principales causes de l'affoiblissement et de la » pauvreté de cet Etat, que de l'avoir à huit » et un tiers pour cent; c'est ce qui a ruiné » l'Agriculture et le Commerce, en accou- » tumant les Peuples à cette grande oisiveté, » qui est la mère nourrice de tous maux ». Partout ailleurs l'intérêt de l'argent n'a lieu qu'à 5 ou 6 pour cent ».

» Les gages d'Officiers montent également à 2 millions 500 mille écus par an. « Cette » multitude d'Officiers, et la facilité qu'il y » a d'y parvenir par argent, est aussi une » des principales causes de la ruine du Com-

« merce et de beaucoup d'autres maux; parce
» que tous ceux qui ont acquis tant soit peu
» de fortune, se sont facilement distraits de
» toute profession utile pour acquérir cette
» oisiveté honorable : la charge de cette mul-
» titude d'Officiers est insupportable au Roi
» et au Peuple ». Il est donc nécessaire, à cha-
que vacance de supprimer les Offices onéreux,
de révoquer les survivances, et de réduire leurs
gages ».

» Cette réduction, jointe à celle des rentes et à celles qui dépendent de la seule volonté du Roi, feront une économie de 3 millions 560 mille écus d'or par an ».

» Le déficit n'est donc plus que de deux millions 440 mille écus, qu'on regagneroit facilement par la bonne administration du domaine remis entièrement en la main du Roi; sur les Aides aliénées, qu'on y feroit également rentrer; par un meilleur ordre établi dans les Gabelles; le produit des Fermes qui seroit augmenté, &c. : au moyen de quoi le Roi seroit au pair de ses revenus ».

« Mais dans l'article des revenus du Roi, dont il a été fait mention ci-dessus, il a été porté en compte 6 millions d'or, qui sont imposés sur les campagnes, en tailles, taillon et crue de la taille. « Il ne faut pas se le dissimuler, il

» est du tout impossible que cette imposition
» soit levée, les campagnes étant aussi pau-
» vres et aussi désertes qu'elles le sont; ainsi,
» il est non seulement de l'humanité du Roi,
» mais de sa prudence et de son intérêt, de
» soulager et de repeupler les campagnes,
» parce que la culture de la terre dépend de
» la quantité du Peuple qui y doit travailler;
» et ce seroit un moindre malheur que les
» villes fussent déshabitées, que non pas les
» campagnes ».

» Trois moyens principaux peuvent s'employer pour diminuer ce fardeau excessif qui tombe sur la classe la plus utile et la plus pauvre du Peuple ».

» Le premier est de contenir les gens de guerre dans une discipline sévère, ainsi que la rapacité des gens du fisc, afin que le laboureur puisse semer et recueillir en sûreté ».

» Le second, de supprimer une foule de petits droits, de péages gênans, et autres *daces* extraordinaires, extorquées sous les derniers règnes par l'importunité de quelques favoris, et qui ruinent le Peuple sans enrichir le Prince ».

» Et le troisième, de restreindre cette foule de privilégiés qui dérobent aux contributions ceux qui seroient plus en état de les

payer ; de révoquer tous ces anoblis à prix d'argent, toutes ces charges inutiles et presque ridicules ; de manière qu'il n'y ait d'exempts que les Officiers servant actuellement près de S. M. Par ce moyen, plus de personnes contribuant aux tailles, et l'impôt étant mieux réparti, la charge en seroit plus douce et plus tolérable au pauvre Peuple ».

» On pourroit encore diminuer la crue de la taille d'un million d'écus d'or, qui feroit remplacé par une fubvention fur les villes clofes ; & à la paix, cette imposition feroit entierement supprimée, attendu qu'elle n'a été mife que pour fubvenir aux néceffités de la guerre ».

» Par cette opération, le Peuple fe trouveroit confidérablement foulagé ; & par eftimation, les revenus du Roi arriveroient en deniers clairs à la fomme d'environ 12 millions d'écus d'or ».

» De cette fomme, Sa Majefté retiendroit d'abord 7 millions d'or, tant pour les dépenfes de l'Etat, que pour celles de fa maifon, & les frais de la guerre ».

» Les 5 millions reftans ferviroient, tant à l'acquittement des charges, qu'à l'extinction de la dette publique ».

» Mais comme le point effentiel eft d'infpirer

pirer au Peuple & à la Nation une confiance qui eſt l'ame de toute opération de finance, mais que le malheur des tems et les désordres passés n'ont que trop souvent altérée, il y a un moyen bien efficace de rappeller cette confiance ».

» Ce ſeroit de partager tous les revenus de l'Etat en deux portions absolument distinctes ».

» Dans la premiere ſeroient compris les ſept millions d'or destinés à la dépenſe annuelle de l'Etat et de la Maiſon du Roi, dont Sa Majesté continueroit à disposer selon sa prudence accontumée, la Nation n'ayant pas de garant plus sûr de sa bonne administration que l'ardent amour du Roi pour ses Peuples, son caractère personnel, son goût pour l'ordre et l'économie, son éloignement pour le faste, sa franchise et sa loyauté ».

» De la seconde portion compoſée des cinq millions destinés à acquitter les charges, et à éteindre les dettes de l'état, « on en feroit un ma-
» niement séparé, qui ſeroit totalement distrait
» de cet abîme de l'épargne, et ne passeroit
» point par les mains des Tréſoriers. L'admi-
» nistration en seroit entierement confiée à un
» Conseil composé de cinq ou six personnes.
» des plus intelligentes et des plus vertueuses
» du Royaume. Le Roi s'interdiroit le pou-

» voir et la liberté de toucher à ce dépôt sacré
» des dettes de l'Etat ; et ce Conseil adminis-
» trant ces revenus avec des mains pures et des
» vues d'économie, inaccessible d'ailleurs aux
» sollicitations, au credit, à la faveur, et aux
» séductions, mériteroit véritablement le
» nom de *Conseil du* Bon Ordre. C'est peut-
» être l'unique moyen de rétablir la confiance,
» sans laquelle on ne peut rien espérer de
» grand et d'utile ».

» Enfin une Assemblée si solemnelle ne se séparera point sans avoir pris en considération tout ce qu'on peut faire pour la prospérité et la splendeur de l'Etat dans les différentes branches de l'Administration ; les abus de tout genre n'échapperont point à ses regards ; elle indiquera les moyens d'en tarir la source par de bonnes lois; de reffréner la licence des mœurs, « l'abus des daces et impositions ar-
» bitraires, les dépenses superflues et le luxe;
» où chacun s'accoutume à l'envi et par l'exem-
» ple les uns des autres ; ce qui augmente l'avi-
» dité d'avoir, et la hardiesse de faillir ».

» Mais comme l'exécution doit en être remise à des tems plus tranquilles, il sera du devoir de l'Assemblée d'en dresser de bons mémoires, d'en instruire la sagesse du Roi, et de les déférer à sa justice ; et les premiers

momens de la paix à laquelle la clémence, la modération et les victoires du Roi forceront bientôt ses ennemis, seront consacrés à exécuter les projets d'amélioration et d'utilité publique qui lui seront suggérés par tous les bons patriotes qui composent cette auguste Assemblée ».

Tel est en substance le Mémoire qui fut présenté à Henri IV quelques jours avant l'ouverture des PETITS ÉTATS. On ne le donne point comme un modele à suivre ; mais ce Mémoire, fidellement extrait, peut servir de piece de comparaison, et donner lieu à des rapprochemens curieux entre des temps si éloignés et des circonstances si différentes.

Il faut, mon cher Ami, que je compte bien sur vôtre indulgence et le grand intérêt qu'inspire l'événement actuel, pour être entré dans des détails dont toute l'elégance de votre plume pourroit à peine faire disparoître la sécheresse et l'aridité ; mais comme vous m'avez rassuré sur mes craintes, je continue.

Le 4 Novembre 1596, Henri IV fit l'ouverture de l'Assemblée avec toute la pompe que permettoit la misere des tems : c'est là que ce grand, que ce bon Roi parla avec ce noble abandon, cette éloquence du cœur, cette franchise adorable qui le caractérise, et qui

ne manqua jamais son effet sur la sensibilité françoise. Le discours de Henri électrisa toutes les ames : on vit, on entendit avec transport un Roi tout couvert de lauriers, descendre, pour ainsi dire, de son char de triomphe, parler de se remettre à la discrétion de ses Sujets, les associer à toute sa gloire, et les inviter à partager avec lui les titres sacrés de LIBÉRATEUR et de RESTAURATEUR DE LA FRANCE; et cette harangue de Henri IV est telle, qu'après deux siecles écoulés, elle est encore dans la bouche et dans le cœur de tous les François. Je croirois, mon Ami, vous faire injure de vous la répéter: toute l'Assemblée n'y répondit que par des pleurs de joie et des vœux d'alégresse; tous jurerent de concourir aux glorieux projets et aux vues paternelles du Monarque (1).

L'Assemblée étoit composée de quatre-vingt-quatorze Députés; savoir, douze Prélats, vingt-six Membres de l'Ordre de la No-

(1) On lit dans un Papier public, que son petit-fils ouvrira l'*Assemblée des Notables* par un discours auquel il travaille seul, et qu'il est bien résolu de ne communiquer à personne avant ce jour-là. « Il n'est pas » douteux, ajoute-t-on, et nous aimons à le croire, qu'il » ne rappelle les sentimens naïfs et généreux, la noble » franchise et la bonté touchante de celui que Henri IV » prononça en pareille occasion ».

blesse, vingt-quatre Magistrats, seize Trésoriers de France, seize Maires et Echevins.

Tous les Députés se diviserent en trois chambres; la premiere, présidée par Henri de Bourbon, Duc de Montpensier; la seconde, par le Maréchal de Matignon, au nom du jeune Prince de Condé, premier Prince du Sang; et la troisieme, par le Duc de Retz.

Chaque Chambre fut partagée en cinq bans dans l'ordre suivant: 1°. le Clergé; 2°. la Noblesse; 3°. Premiers Présidens et Procureurs Généraux; 4°. Trésoriers de France; 5°. Prévôts des Marchands, Maires et Echevins des villes.

La totalité des Membres dans chaque chambre étoit, de vingt-neuf dans la premiere, de trente-trois dans la seconde, et de trente-deux dans la troisieme.

Dans chacune de ces chambres, on choisit l'un des Trésoriers de France pour faire les fonctions de Secrétaire; chacune délibéroit en particulier, et faisoit part ensuite de ses délibérations à l'Assemblée générale.

Le Roi ne voulut prescrire aucunes regles sur la forme des délibérations; il laissa la liberté entiere dans les opinions et dans les suffrages; il se contenta de leur recommander le soulagement des Peuples, et *sur-tout des plus*

pauvres (1), *qu'il aimoit comme ses chers enfans.* Henri déclara même expressément aux Députés, « qu'ils réglassent et retranchassent toutes superfluités, prodigalités et dépenses non nécessaires, pourvu qu'auparavant ils entrassent en parfaite connoissance de celles qui étoient inévitables » : enfin il recommanda à tous ceux de son Conseil, et à Sully en particulier, « de fournir à ceux de l'Assemblée tous les papiers, mémoires, états et instructions qu'ils pourroient désirer, *afin qu'ils ne pussent pas former des excuses de bien faire* ».

Malgré ces précautions, il faut l'avouer, les Notables apporterent dans cette Assemblée plus de zele et de bonne volonté, que de lumieres. Le défaut d'expérience, l'embarras et la confusion des affaires, l'ignorance des bons principes et des vraies sources de la félicité publique, la rivalité des trois Ordres, et ce malheureux esprit de Corps, qu'on pourroit appeler l'égoïsme des Etats, qui cherche sans cesse à s'isoler, qui rétrécit toutes les idées, qui sépare et divise tous les intérêts, et qui, dans cette circonstance, agit dans toute sa force, nuisirent beaucoup à l'harmo-

---

(1) Mém. de Sully, in-fol. tom. 1er, p. 331 et 332.

nie générale: on manqua totalement de ces grandes vues qui embrassent l'ensemble de la machine, qui planent au-dessus de toutes les petites considérations personnelles, et qui s'élevent au bien universel sur les débris de tous les intérêts particuliers. Rien de plus rare en effet que de semblables dispositions dans les Monarchies dont le systême politique n'est, pour ainsi dire, bâti que de pieces de rapport. Il étoit sans doute réservé à notre siecle de nous en donner le premier exemple.

D'ailleurs, pressés par le besoin du moment, par des circonstances impérieuses, au milieu du feu de la guerre, les Députés ne purent sonder à loisir toutes les plaies de l'Etat: on se contenta, si j'ose ainsi parler, d'un premier appareil, et l'on remit à des tems plus heureux et plus tranquilles, l'examen et la guérison de tous les maux de la Patrie.

Les Notables ne resterent assemblés que deux mois et demi; ils dresserent à la hâte leurs cahiers, qu'ils présenterent au Roi; ils y détailloient tout ce que leur zele leur avoit suggéré pour le bien public et le soulagement du Peuple, non comme ils auroient pu l'exécuter en d'autres temps, mais, ainsi qu'ils le disent eux-mêmes, *tels qu'ils peuvent le faire en la calamité publique*.

Ils y demandoient sur-tout « la réforme des
» abus intolérables qui s'étoient glissés dans
» l'administration des finances ; désordres qui
» étoient cause de la désolation ou plutôt de
» l'entiere subversion de cet Etat ».

Ils proposerent au Roi des améliorations, et divers moyens pour remplir le *deficit* ; mais ils déclarerent qu'on ne pourroit jamais y parvenir ſans le *bon ménage*, c'est-à-dire, l'ÉCONOMIE.

Leurs demandes forment un cahier considérable, dont je ne puis vous extraire que quelques articles ; car ma lettre deviendroit insensiblement un volume. Voici quelques-uns de ces articles :

« La proscription de l'usage des *partis* et de celui des *comptans*, source d'abus ſans nombre, et qui ont entraîné la *ruine de l'Etat* ».

» Recherche des gains illicites faits par les Partiſans dans les affaires de finance ».

» Nulle levée d'impôts nouveaux, sans avoir été vérifiés dans les trois Cours Souveraines ».

» Réduction des Pensions, et suspension de tous dons extraordinaires, jusqu'à l'acquittement des dettes de l'Etat ».

» Sa Majesté sera suppliée d'arbitrer, pour

» ses *menus plaisirs*, une somme quelconque, » et de limiter l'achat de ses chevaux à quatre » mille écus, ou telle autre somme qu'il lui » plaira, mais qui ne pourra jamais être ex- » cédée ».

» Réduction des Officiers de la Maison du » Roi, des Reines et des Princes ».

» Cassation de tous les Gardes ci-devant accordés à aucuns Princes, Seigneurs et Gouverneurs, de quelque qualité et condition qu'ils soient.

» Réduction des Gouverneurs de provinces, de places, de villes, de châteaux, que la paix alloit rendre inutiles ».

» Réglement pour mettre un frein à ce luxe intolérable qui s'est glissé dans toutes les conditions, et qui puisse rappeler *l'ancienne modestie des François* ».

» La vénalité des Charges supprimée ».

» Suppression, ou du moins réduction de cette multitude énorme d'Officiers de Justice, de Finances, de Gabelles, de Trésoriers de France, d'Election, qui dévorent la substance des Peuples ».

» Réduction de cette foule de privilégiés, et de toutes ces exemptions qui pesent sur la classe des Citoyens la plus pauvre et la plus utile ».

» Révocation de tous les anoblissemens, qui, depuis vingt ans, ont été vendus à prix d'argent, et qui ne sont ni la récompense du mérite, ni le prix de services rendus à l'Etat ».

» Réduction des Charges inutiles des inutiles Secrétaires du Roi ».

» Fixation des *honoraires* (ou, suivant le langage grossier du temps) des *salaires* des Avocats et des Procureurs ».

» Révocation des survivances; à l'exception de celles de père à fils, et de beau-pere à gendre ».

» Réglement pour l'encouragement du commerce et des manufactures ».

» Réduction de l'impôt sur le sel ».

» Révocation de tous les dons faits du Domaine du Roi, et de tout ce qui se trouvera en avoir été usurpé ».

» Vente à perpétuité du Domaine aliéné ou non aliéné; et les deniers qui en proviendront, employés à l'extinction des rentes et de la dette publique ».

» Etablissement d'un *Conseil de Raison*, afin,
» est-il dit, de prévenir la confusion qu'avoit
» apportée dans les finances la trop grande
» facilité de ceux qui en ont eu la direction,

» et la licence d'aucuns qui en ont eu le ma-
» niement ».

(Le Roi souscrivit sur le champ à cette demande, et se rendit même à l'Assemblée pour donner la sanction à cet établissement.)

» Cependant Sa Majesté fut instamment priée de décharger le Peuple du payement des arrérages des tailles auxquels les pauvres habitans de la campagne étoient dans l'impuissance de satisfaire ».

« Enfin on supplioit le Roi de convoquer dans trois ans une nouvelle Assemblée des Notables, pour l'informer des abus qui pourroient s'être glissés dans l'administration, et lui donner « avis de tout ce qui se seroit passé
» dans cet intervalle, au préjudice de son ser-
» vice, du repos et du soulagement de ses
» Peuples; et il fut unaniment arrêté qu'à la
» paix, et aussi-tôt que la commodité des
» affaires pourroit le permettre, Sa Majesté
» seroit de nouveau suppliée, comme elle
» l'étoit dès-lors, *de vouloir faire une convo-*
» *cation et Assemblée générale* DES ETATS *de*
» *son Royaume* ».

C'est ainsi que se termina cette Assemblée, que les Historiens ont pris si peu de soin de nous faire connoître; en suppléant à leur silence, j'ai rempli la tâche que m'a imposée

votre amitié. Si, dans ces avis donnés au Roi par les Notables, on ne trouve pas ces grandes vues politiques qui ont depuis dirigé la marche de Henri IV et de Sully; s'ils manquent de cet ensemble qui embrasse et qui lie toutes les parties de l'Administration, on ne peut cependant se dissimuler qu'on sentoit vivement le mal, et qu'on entrevoyoit le remède. On avoit envie de bien faire; mais on luttoit contre les ténèbres; on cherchoit un fil pour sortir de cet obscur dédale. Henri IV et Sully trouvèrent ce fil, et la France fut sauvée.

En peu d'années la Ligue abattue; l'ennemi chassé de la France; la paix établie au dehors par le glorieux traité de Vervins, et au dedans par l'Edit de Nantes; 20 millions d'arrérages des tailles remis au Peuple; toutes les dettes de l'Etat acquittées; 40 millions dans les coffres; quarante ans de malheurs réparés, et les plaies de la Patrie cicatrisées : tel fut le prodige de l'économie et le fruit heureux du génie, des travaux et des talens combinés d'un grand Roi et d'un grand Ministre. Sully peut-être n'avoit pas la vue de l'aigle; mais, ainsi que son maître et que son ami, il vouloit que le Paysan eût *la poule au pot*. Tant pis pour la Poésie, si elle dédaigne ce vœu

sublime, si le vers ne le dit point; il n'est pas d'expression dont notre langue doive être plus orgueilleuse, dont elle aime mieux à s'enrichir: et je doute que les vers les plus pompeux sonnent mieux à des oreilles françoises, et soient plus harmonieux que cette prose simple et naïve du meilleur des hommes et du plus grand des Rois.

Le résultat de toutes ces réflexions est, mon cher Ami, que certainement, en 1596, les affaires étoient plus désespérées qu'elles ne l'ont jamais été depuis; que ce qu'on a fait alors, on peut le faire aujourd'hui; que le temps et les circonstances sont bien plus favorables; en un mot, que le calme de la paix est le vrai moment d'entamer de pareilles discussions. Ainsi, mon Ami, quoi qu'en puissent dire les esprits chagrins ou timides, je persiste dans mes idées consolantes; et si vous ne m'en remerciez pas, du moins vous me pardonnerez de n'avoir point désespéré de la République.

Je vous embrasse de tout mon cœur.

LE GALLOPHILE.

P. S. Vous m'assurez que les opinions se sont partagées sur le *Post-scriptum* de ma première lettre; on a répété cet axiome trivial,

et on l'a répété sans rougir : *toute peine vaut salaire* . . . Ce n'est point à de tels hommes que je prétends répondre ; ils ne pourroient m'entendre. Mais, ajoutez-vous, si on offre de payer les Notables, ils ne peuvent décemment refuser. Je n'examinerai point si l'honneur, en pareil cas, ne doit point aller avant la décence ; et je veux, avec vous, qu'ils acceptent. Mais ce que je sais aussi, ce dont je puis vous assurer d'avance, et vous pouvez m'en croire, c'est qu'au même moment cet argent sera versé tout entier dans la caisse ouverte à la bienfaisance publique pour le soulagement de l'humanité souffrante. Vingt Notables, que je pourrois nommer, feront à l'envi cette motion honorable ; et croyez-vous qu'il en soit un seul qui résiste à cette impulsion patriotique, à ce vœu général ? Non, mon Ami, j'en atteste les Condé, les Montmorency, les Bayard, les du Guesclin, les Béthune, les du Châtelet, les Montmorin, les de Broglie, les Colbert, les Nicolaï, les Pelletier, &c., &c., &c., et tous ces grands Citoyens dont l'ame, la noblesse et les sentimens respirent dans leurs descendans ou dans leurs émules ; il n'en sera pas ainsi : et quand l'Europe apprendra que c'est notre jeune Monarque qui, *tourmenté de la réalité et*

de l'excès des maux qui affligent l'espèce humaine , a tracé lui-même, de sa propre main, les expressions attendrissantes de ce *Prospectus* ſublime, qui vous a fait verser des larmes, croyez-vous qu'il soit un seul François qui ne s'empresse de suivre un si touchant et si généreux exemple ?

Nota. J'apprends que l'assemblée est irrévocablement fixée au Jeudi 22 de ce mois.